

GE_GERICHTE DCSO/372/2012 vom 27. September 2012

GE Cour de justice, 2012-09-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_DCSO_372_2012

FR: GE_GERICHTE DCSO/372/2012 du 27 septembre 2012

IT: GE_GERICHTE DCSO/372/2012 del 27 settembre 2012

Erwägungen

E. 1.1

La Chambre de surveillance est compétente pour statuer sur les plaintes formées en application de la LP (art. 13 LP; art. 126 al. 2 let. c LOJ; art. 6 al. 1 et

E. 1.2

Une commination de faillite constitue une mesure sujette à plainte et la plaignante, poursuivie, a qualité pour agir par cette voie.

Déposée en temps utile (art. 31 LP; art. 142 al. 3 CPC) et dans les formes prescrites (art. 9 al. 1 LaLP), la plainte enregistrée sous cause A/2589/2012 sera déclarée recevable. 2. 2.1 A teneur de l'art. 17 al. 4 LP, l'Office peut, jusqu'à l'envoi de sa réponse, procéder à un nouvel examen de la décision attaquée. S'il prend une nouvelle

- 4/5 -

A/2589/2012-CS mesure, il la notifie sans délai aux parties et en donne connaissance à l'autorité de surveillance.

2.2 En l'occurrence, faisant application de cette disposition, l'Office a pris une nouvelle décision. Il a fait notifier au plaignant une nouvelle commination de faillite le 4 septembre 2012, annulant et remplaçant l'acte notifié le 15 août 2012.

Il s'ensuit que la plainte du 27 août 2012 (cause A/2589/2012) est devenue sans objet.

La cause sera en conséquence rayée du rôle.

E. 3

et 7 al. 1 LaLP) contre des mesures non attaques par la voie judiciaire (art. 17 al. 1 LP). La plainte doit être déposée dans les dix jours suivant celui où le plaignant a eu connaissance de la décision attaquée (art. 17 al. 2 LP).

E. 4

Conformément aux art. 20a al. 2 ch. 5 LP, 61 al. 2 let. a et 62 al. 2 OELP, il n'y a pas lieu de percevoir d'émolument de justice, ni d'allouer des dépens.

* * * * *

- 5/5 -

A/2589/2012-CS PAR CES MOTIFS, La Chambre de surveillance : A la forme : Déclare recevable la plainte formée le 27 août 2012 par M_____ SA contre la comminations de faillite, poursuite n° 09 xxxx17 Y , qui lui a été notifiée le 15 août 2012. Au fond :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.